

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Adhésion à la Fédération des Boutiques à l'Essai

DEL-2016-034

Numéro de la délibération: 2016/034

Nomenclature ACTES: Autres domaines de compétences, autres domaines de

compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 22/02/2016

Date de convocation du conseil: 16/02/2016

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents: M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE.

Étaient représentés : Mme Laurence LORANS par Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Étaient absents excusés: M. Laurent BAIRIOT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Eric SEGUET.

Adhésion à la Fédération des Boutiques à l'Essai

Rapport de Jacques PERAN

Les données commerciales présentées par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan mettent en évidence une diminution, entre 2008 et 2015, du nombre de commerces en centre-ville et, corrélativement une baisse de la surface de vente.

La Ville de PONTIVY souhaite contribuer à la redynamisation commerciale du centreville, et notamment des rues du Fil et du Pont, en encourageant la création de nouveaux commerces par le biais du concept « Ma Boutique à l'Essai ».

Après une opération pilote lancée sur Noyon (60), ville de 15 000 habitants, en 2013 et de nombreuses sollicitations d'autres collectivités, la Fédération des Boutiques à l'Essai, association à but non lucratif, a été créée pour structurer et accompagner le concept de boutiques à l'essai sur le territoire national.

Ce dispositif a pour but de permettre à un porteur de projet de tester, pendant une période limitée de plusieurs mois, son projet de commerce au sein d'un local commercial vacant du centre-ville et de bénéficier d'un accompagnement spécifique, l'objectif étant qu'il s'installe ensuite durablement dans le local.

Le dispositif associe les acteurs privés et publics : la collectivité, un bailleur, les partenaires d'accompagnement à la création d'entreprises (chambres consulaires,..) et les associations de commerçants.

L'adhésion à l'association « La Fédération des Boutiques à l'Essai » permettra à la Ville de Pontivy de disposer de l'ensemble des outils de mise en œuvre du concept, des différents supports de communication, de la marque « Ma Boutique à l'Essai », du retour d'expérience de la Fédération et de ses conseils, du lancement des projets jusqu'à leur concrétisation.

Le montant de l'adhésion s'élève à 3 000 € la première année et à 500 € les années suivantes.

Nous vous proposons:

- d'approuver la mise en œuvre du concept « Ma Boutique à l'Essai » sur le centreville de PONTIVY,
- de décider d'adhérer à l'association « la Fédération des Boutiques à l'Essai » pour un montant de 3 000 € la première année et de 500 € les années suivantes.

- D'autoriser la Maire à signer la charte « Ma Boutique à l'Essai », d'une durée d'une année reconduite tacitement, ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 23 février 2016

LA MAIRE Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE Christine LE STRAT



Charte Ma Boutique à l'Essai

Entre

La Fédération des Boutiques à l'Essai, association loi 1901, domiciliée au 2 rue Niépce 60200 Compiègne et représentée par son Président, Monsieur Laurent NUNS.

ci-après désignée « la Fédération »,

et

La commune de Pontivy, 8, rue François Mitterrand 56300 Pontivy, représentée par son maire, Madame Christine LE STRAT.

ci-après désignée « la collectivité »

PREAMBULE

Au mois de mai 2013, Initiative Oise Est a proposé à la Mairie de Noyon de mettre en place une opération appelée Ma Boutique à l'Essai. Cette opération ayant pour but de permettre, pendant une durée de 4 mois, à un porteur de projet de tester son projet de commerce.

L'Opération est mise en place en juin 2013 en partenariat avec la Ville de Noyon, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, Avenir l'association des commerçants et Initiative Oise Est. Après un appel à candidature et un comité de sélection, la première bénéficiaire de l'opération ouvre sa boutique le 8 novembre 2013.

Suite aux nombreux retours presse et à l'intérêt pour cette opération de la part de nombreuses collectivités, Initiative Oise Est a souhaité structurer l'opération Ma Boutique à l'Essai afin, à terme de, constituer un réseau national dont les objectifs principaux seront l'échange d'expérience, la mutualisation d'outils communs et le développement du concept. C'est ainsi que la Fédération des Boutiques à l'Essai a été créée.

La marque « Ma Boutique à l'Essai » a été déposée à l'INPI sous le n° 14 4 068 815 couvrant globalement les produits et services numéros 35, 36 et 41.

ARTICLE I : Objet de la charte

La présente charte a pour objet de définir les modalités de coopération et d'utilisation de la marque « Ma Boutique à l'Essai » par des organismes à vocation de développement économique, et notamment les Mairies, Agences de Développement Economiques, Structure d'accompagnement à la création d'entreprise, Compagnies consulaires … Dans le cas présent elle concerne exclusivement la commune de Pontivy.

ARTICLE 2 : Objectifs de Ma Boutique à l'Essai.

Ma Boutique à l'Essai est une opération visant à proposer à un créateur de tester pendant plusieurs mois son projet de commerce. C'est une opération de redynamisation de centre-ville qui permet de créer de l'activité commerciale au sein de locaux commerciaux vacants.

ARTICLE 3 : Engagements de la Fédération

Dans le cadre de cette charte, la Fédération s'engage à mettre à disposition de la collectivité sur la durée de la charte :

- La marque « Ma Boutique à l'Essai ».
- La charte graphique et les différents supports de communication développés.
- Les différents outils développés dans le cadre de l'opération.
- Son retour d'expérience.

La fédération développera également :

- La communication autour du développement de l'opération.
- Le site internet : www.maboutiquealessai.fr
- De nouveaux outils de sensibilisation et de présentation du concept.
- Des échanges et des rencontres avec les collectivités signataires de la charte.

ARTICLE 4 : Engagement de la collectivité

La collectivité s'engage quant à elle à :

- Respecter les Fondamentaux de Ma Boutique à l'Essai (Cf Annexe I).
- Communiquer autour de l'opération et toujours préciser qu'elle est membre de la Fédération.
- Respecter la charte graphique transmise par la Fédération.
- Transmettre à la Fédération un point de suivi mensuel de l'opération sur son territoire.
- Faire bénéficier de son retour d'expérience d'autres collectivités sur demande de la Fédération.
- Orienter les contacts d'autres collectivités intéressées vers la Fédération.
- Participer, autant que possible, aux échanges et aux rencontres autour du concept.
- Régler une adhésion annuelle de 3 000 € (pour la première année) ; 500 € pour l'année suivante

ARTICLE 5 : Durée et clause de non concurrence

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, soit du le avril 2016 au 31 mars 2017 et pourra faire l'objet d'une tacite reconduction après acception des différentes parties.

La collectivité s'interdit directement ou indirectement de développer sur son territoire toute autre marque susceptible de concurrencer la marque Ma Boutique à l'Essai pendant la durée du présent contrat et de ses renouvellements.

ARTICLE 6 : Responsabilités et garanties

La Fédération ne pourra être tenue d'aucune responsabilité vis-à-vis de tout engagement pris par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération sur son territoire. De façon générale, la collectivité s'engage à ne rien faire ou entreprendre de quelque manière que ce soit qui puisse porter atteinte ou ternir l'image de la Fédération et de la marque pendant toute la durée de la présente charte ou après la fin de celle-ci.

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

Si un différend intervient à l'occasion de l'exécution et/ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. En cas de désaccord des parties, la présente charte pourra être dénoncée de manière unilatérale n'entraînant aucune compensation financière.

| Fait en deux exemplaires à Compiègne, | |
|---|-----------------------|
| Le 3 février 2016, | |
| | |
| Pour la Fédération des Boutiques à l'Essai, | Pour la collectivité, |

1/4

Laurent NUNS, Président

ANNEXE 1

Les Fondamentaux Ma Boutique à l'Essai



1- Une opération partenariale

Ma Boutique à l'Essai se veut une opération de redynamisation de centre-ville associant acteurs publics et privés. La réussite de l'opération est basée sur l'expérience et les connaissances de chacun des partenaires.

Ainsi l'opération associe toujours une mairie, un bailleur et un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise. Il est également conseillé d'y associer l'association des commerçants et les différents acteurs économiques de la commune d'implantation (assureur, banquiers, Pôle Emploi, agence de communication ...).

Il ne peut s'agir d'une opération à but lucratif.

2- L'accompagnement et le suivi du porteur de projet

L'accompagnement et le suivi du porteur de projet est au cœur du dispositif.

Le porteur de projet doit obligatoirement bénéficier d'un accompagnement technique dans le cadre de l'élaboration de son dossier de candidature à l'opération Ma Boutique à l'Essai.

Chaque dossier de candidature devra comporter une présentation complète du projet de commerce envisagé ainsi qu'un prévisionnel financier validé par un réseau d'accompagnement (CCI, plateforme Initiative...).

Les dossiers de candidature sont ensuite expertisés et validés par un comité composé d'élus, experts en création d'entreprise et acteurs du développement économique local.

Une fois l'installation du nouveau commerçant réalisée, un suivi personnalisé est mis en place avec ce dernier pour s'assurer de la réalisation des objectifs.

3- Le local et son emplacement

Le local qui accueillera l'opération doit être bien placé. Il doit être situé sur un axe passant disposant de places de stationnement à proximité. Son loyer devra de préférence être minoré pour le rendre attractif.

Pour permettre aux futurs candidats de se projeter, il sera indispensable de proposer un local pouvant être opérationnel rapidement.

4- Echanges et retours d'expérience

Chaque signataire de la Charte Ma Boutique à l'Essai s'engage à apporter régulièrement son retour d'expérience et à échanger avec les différents acteurs de cette opération afin de développer de nouvelles pistes de travail destinées à perfectionner le concept.